



## Mise en demeure non suivie

-----  
Par Ariane13

Bonjour

Il y a deux ans j'ai refait ma toiture.

Le professionnel avait pour obligation de passer une fois /an.

Or il ne l'a pas fait.

Aujourd'hui, la calendrite du faîtage se décolle.

Je l'ai appelé pour convenir d'un rv. Par deux fois, l n'est pas venu et ne m'a jamais appelée.

Je lui ai envoyé une mise en demeure LR AR et je suis toujours sans nouvelle.

Quels recours me reste il ?

Merci pour vos conseils et réponses